

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 28 MAI 2025**

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le lundi 28 mai 2025 à 16 h 30.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance extraordinaire ce lundi 28 mai 2025 à l'hôtel de ville.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur François Bergeron, conseiller  
Monsieur André Bilodeau, conseiller  
Madame Solange Lapointe, conseillère  
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Est absent monsieur le conseiller Rémy Guay, et madame la conseillère Josée Asselin.

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon.

Est également présente madame France D'Amour, directrice générale.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N° 13288-05-25**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation de procès-verbaux**
- 4. Appel d'offres, soumissions et contrats**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
- 6. Travaux publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité publique**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
  - 10.1 Deuxième projet de règlement VC-434-25-2 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage VC-434-13 – Adoption
  - 10.2 Deuxième projet de règlement VC-435-25-3 modifiant certaines dispositions du règlement de lotissement VC-435-13 - Adoption
- 11. Comptes**
- 12. Varia**
- 13. Période de questions**
- 14. Levée de l'assemblée**

- 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS**
  - 5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**
  - 6. TRAVAUX PUBLICS**
  - 7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
  - 8. SÉCURITÉ INCENDIE**
  - 9. LOISIRS ET CULTURE**
  - 10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
  - 10.1. DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT VC-434-25-2 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE VC-434-13 – ADOPTION  
RÉSOLUTION N°13289-05-25**
- 

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil peut modifier son Règlement de zonage ;

ATTENDU qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement de zonage VC-434-13 ;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 mai 2025;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation a été tenue le 22 mai 2025;

ATTENDU qu'il n'y a aucune modification entre le premier projet et cette deuxième version;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le deuxième projet de règlement VC-434-25-2.

Des copies du projet de règlement sont disponibles au public et sur demande.

- 10.2. DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT VC-435-25-3 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT VC-435-13 – ADOPTION  
RÉSOLUTION N°13290-05-25**
- 

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil peut modifier son Règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de développement actuel, la Ville de Clermont est sujette à des projets domiciliaires différents de ce qu'elle a connu auparavant et dont les types d'habitation sont variés et adaptés aux besoins actuels;

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire de réviser les normes du tableau 4.2.2.1. puisque son interprétation est difficile par le fait que certains projets peuvent cadrer dans plus d'une catégorie selon l'interprétation qui en est faite;

CONSIDÉRANT QUE les récents amendements apportés à ce tableau témoignent des lacunes qu'il contient et qu'il est à propos de remplacer le tableau 4.2.2.1. pour en simplifier la compréhension;

CONSIDÉRANT QUE nonobstant les normes minimales de lotissement, tout projet de développement domiciliaire est soumis à des normes d'implantation, de respect

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 28 MAI 2025**

---

des cases de stationnements et à toutes autres dispositions prévues à la grille des spécifications, notamment le nombre de logements autorisés ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 mai 2025;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation a été tenue le 22 mai 2025;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune modification entre le premier projet et cette deuxième version;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le deuxième projet de règlement numéro VC-435-25-3.

Des copies du projet de règlement sont disponibles au public et sur demande.

**11. COMPTES**

**12. VARIA**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**  
**RÉSOLUTION N° 13291-05-25**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** l'assemblée soit levée à 16 h 33.

(Copie originale signée)

---

**Luc Cauchon**  
**Maire**

(Copie originale signée)

---

**France D'Amour**  
**Directrice générale**

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D'Amour  
Directrice générale